

## **Modifications réglementaires concernant l'hébergement touristique commercial - Arrondissement de Beauport**

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54078Mb, 54082Mb, 54086Mb, 54093Mb, 54098Mb, 54100Mb et 54106Mb, R.C.A.5V.Q. 359

---

### **Activité de participation publique**

#### **Consultation écrite**

##### **Période**

Du 14 au 20 mai 2026

##### **Lieu**

Formulaire en ligne

##### **Activité réalisée à la demande du :**

Conseil d'arrondissement de Beauport

---

### **Projet**

#### **Secteur concerné**

Arrondissement de Beauport, quartier du Vieux-Bourg, districts électoraux de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency-Seigneurial.

#### **Description du projet et principales modifications**

À l'automne 2024 et l'hiver 2025, la Ville a consulté la population de l'arrondissement de Beauport pour réviser l'encadrement de l'hébergement touristique commercial dans l'arrondissement.

Cette démarche visait à orienter le développement de l'offre d'hébergement touristique, tout en maintenant un équilibre avec les autres fonctions du territoire, notamment l'habitation.

En 2026, la Ville propose de nouveaux ajustements pour renforcer la protection des logements existants, en particulier les résidences unifamiliales pouvant répondre aux besoins des familles. Les zones visées sont situées de part et d'autre de l'avenue Royale, dans le quartier du Vieux-Bourg.

Ces ajustements répondent également aux préoccupations exprimées par le conseil de quartier du Vieux-Bourg.

Il est proposé de modifier la réglementation afin de mieux encadrer l'usage C10 établissement d'hébergement touristique général.

Les modifications visent à :

- Limiter l'hébergement touristique commercial aux étages situés au-dessus du rez-de-chaussée dans plusieurs zones situées de part et d'autre de l'avenue Royale, soit entre :
  - l'avenue des Cascades et la rue de la Belle-Rive;
  - la rue Saint-Jules et la rue de la Caisse;
  - la rue Duchesnay et la rue Hugues-Pommier.
- Retirer l'usage d'hébergement touristique commercial dans la zone située de part et d'autre de l'avenue Royale, entre la rue de la Madone et l'autoroute Félix-Leclerc. Dans cette zone, plus de 50 % des habitations sont des résidences unifamiliales.

Ces modifications visent à maintenir un meilleur équilibre entre l'activité touristique et la fonction résidentielle du secteur.

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

### **Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec**

[Participation citoyenne - Hébergement touristique commercial - Arrondissement de Beauport](#)

---

## **Participation**

### **Membres du conseil municipal**

- Éric Courtemanche Baril, conseiller municipal du district de Robert-Giffard
- Elisa Verreault, élue du district de la Chute-Montmorency–Seigneurial et présidente de l'arrondissement de Beauport

### **Personnes-ressources de la Ville**

- Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- Simon Guillemette, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

### **Coordination de la consultation**

Rayane Baïtiche, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### **Participation sur la page web du projet**

0 personne ont apporté des commentaires ou posé des questions.

---

## Questions et commentaires du public

Aucun

---

## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de Beauport et au Conseil d'arrondissement de Beauport

---

## Réalisation du rapport

### Date

22 mai 2026

### Rédigé par

Rayane Baïtiche, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications